



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

1ère réunion du Bureau du Conseil de l'UICN

par conférence téléphonique, le 4 mars 2022

Décisions

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour

DÉCISION B1/1

Le Bureau du Conseil de l'UICN,
Adopte l'ordre du jour de sa 1ère réunion, tel que révisé. (**Annexe 1**)

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des critères pour le poste de Président par intérim (PI) et de membres du Comité directeur intérimaire (CDI) de la Commission sur la crise climatique

DÉCISION B1/2

Le Bureau du Conseil de l'UICN,
Conformément à la Décision du Conseil C107/2,
Recommande au Conseil d'approuver l'appel à manifestation d'intérêt, y compris les critères, pour les postes de Président par intérim et de membre du Comité directeur intérimaire de la Commission sur la crise climatique. (**Annexe 2**)

Point 3 de l'ordre du jour : Création d'un groupe de travail sur les cotisations des Membres

DÉCISION B1/3

Le Bureau du Conseil de l'UICN,
Approuve les termes de référence, y compris les noms des membres et du président, du Groupe de travail du Conseil sur les cotisations des Membres. (**Annexe 3**)



Bureau of the IUCN Council

1st Meeting, Friday 4 March 2022 - 11.00 AM to 1.00 PM UTC

Agenda

Agenda Item 1: Introduction by the President and approval of the agenda

Agenda Item 2: Approval of criteria for the position of Interim Chair and Steering Committee members of the Climate Crisis Commission

As part of the process to operationalize the *Climate Crisis Commission* established by 2021 Congress Resolution [WCC-2021-Res-110](#), the Council decided, at its 107th Meeting (virtual, 10 February 2022, [decision C107/2](#)) to “request the Bureau of the IUCN Council to develop, with the support of the Secretariat, criteria for the positions of Interim Chair and member of the Interim Steering Committee of the Commission, for approval by Council by 10 March 2022”. Based in these criteria, IUCN Members and members of the IUCN Commissions will be invited to send in, by 28 April 2022, expressions of interest to be considered for the position of Interim Chair and/or member of the Interim Steering Committee from individuals who meet the criteria. The Bureau will subsequently make a recommendation to Council for appointment as Interim Chair of the Commission in time for Council’s consideration during its 107th meeting (in person) on 18-19 May 2022.

Documents:

- [B1/2 - Draft Criteria for the positions of Interim Chair and member of the Interim Steering Committee of the Climate Crisis Commission prepared by the Secretariat](#)

Agenda Item 3: Establishment of a working group on membership dues

Following the discussion in Council (107th Meeting, virtual, 10 February 2022), the President – with the support of the Council – requested the Bureau to set up a working group to work with the Secretariat to enable Council to fully understand the membership issues raised and to propose options to solve them.

Agenda Item 4: Follow-up from Council’s virtual meeting 8-10 February 2022 and preparations for the *in person* Council meeting in May

Documents:

- [Progress Tracker](#)
- [Agenda of the 107th Council meeting approved on 8 February 2022](#)

Agenda Item 5: Calendar of Bureau meetings

Consideration of a calendar for periodical meetings of the Bureau.

Agenda Item 6: Any other business (announced in advance of the meeting)

- 6.1 Communication to, and from Council
- 6.2 Financial issues in light of the rapidly changing economic environment
- 6.3 Situation in Ukraine

Email aux Membres de l'UICN and membres des Commissions de l'UICN

A: Membres de l'UICN: Chef de l'organisation; Contact Principal et contact/s principal/aux additionnel/s ; membres des Commissions de l'UICN

Cc: Présidents des Commissions de l'UICN; Comités nationaux et régionaux, Conseillers de l'UICN, Directeur général, Directeurs régionaux; Correspondants chargés des relations avec les Membres, Unité des Membres et de soutien des Commissions;

Sujet: Appel à candidatures pour le poste de Président par intérim et de membre du Comité directeur intérimaire de la Commission de l'UICN sur la crise climatique. Date limite: 28 avril 2022

Chers Membres et membres des Commissions de l'UICN,

Les Membres de l'UICN des catégories A, B et C ainsi que les membres des Commissions de l'UICN sont invités à envoyer les manifestations d'intérêt de personnes intéressées pour les postes de Président par intérim et de membre du Comité directeur intérimaire de la Commission de l'UICN sur la crise climatique. ([WCC-2021-Res-110](#))

Le Conseil de l'UICN examinera les propositions reçues lors de sa réunion de mai 2022, au cours de laquelle il nommera le Président par intérim. Le Président par intérim sélectionnera les candidats à membres du Comité directeur intérimaire en vue de leur nomination par le Conseil à partir de la liste des manifestations d'intérêt reçues dans le cadre de la présente communication.

À l'heure de considérer de possibles candidatures au poste de Président par intérim, les Membres et membres des Commissions de l'UICN sont priés de garder à l'esprit que la personne concernée doit non seulement posséder l'expertise professionnelle requise, mais aussi le temps, la capacité d'engagement personnel et, dans la mesure du possible, le soutien institutionnel qui lui permettront de s'acquitter des tâches exigeantes d'un Président de Commission. Leadership créatif, vision et dynamisme sont autant de qualités importantes pour le poste de Président par intérim, afin que les réseaux bénévoles concernés soient correctement animés et en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la Mission de l'Union.

Le Conseil a identifié une série de qualifications pour les postes de Président par intérim et de membre du Comité directeur intérimaire. La liste des critères pour chacun est disponible en annexe 1 et annexe 2.

Nous vous rappelons également l'exigence statutaire selon laquelle les Présidents de Commission doivent provenir de diverses régions et qu'au maximum deux d'entre eux peuvent provenir d'un même État. La liste des Présidents de Commission actuellement en fonction ainsi qu'une indication de leur État d'origine est disponible ci-après.

Le Président par intérim nommé par le Conseil exercera ses fonctions jusqu'à la clôture du Congrès mondial de la nature 2025, date à laquelle le processus d'élection suivra les modalités définies dans les Statuts de l'UICN. De même, les membres du Comité directeur intérimaire seront en fonction de la date de leur nomination jusqu'à la clôture du Congrès de l'UICN 2025, sous réserve des articles 73 et 73bis du Règlement.

Les Membres et membres des Commissions de l'UICN sont invités à transmettre les manifestations d'intérêt de personnes répondant aux critères pertinents à la Présidente de l'UICN, par courrier électronique, à l'adresse : president@iucn.org afin qu'elles lui parviennent **au plus tard le 28 avril 2022 à 13h00 GMT/UTC**.

Nous vous remercions grandement de l'attention que vous voudrez bien porter à cet important aspect de la gouvernance de l'Union.

Cordialement,

**Unité de soutien des Membres et Commissions de l'UICN
de la part du Conseil de l'UICN**

Commission	Président	État
Commission d'éducation et communication	Sean Southey	Canada / Afrique du Sud
Commission de gestion des écosystème	Angela Andrade	Colombie
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	Kristen Walker Painemilla	États-Unis
Commission pour la survie des espèces	Jon Paul Rodriguez	Venezuela
Commission mondiale du droit de l'environnement	Christina Voigt	Allemagne
Commission mondiale des aires protégées	Madhu Rao	Inde / Royaume-Uni

Appel à candidatures pour le poste de Président par intérim de la Commission de l'UICN sur la crise climatique

Contexte

En septembre 2021, lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille, les Membres de l'UICN ont convenu d'initier la création d'une nouvelle Commission de l'UICN sur la crise climatique, chargeant le Conseil de l'UICN de nommer un Président par intérim (PI) et d'établir un Comité directeur intérimaire (CDI) pour la Commission ([WCC-2021-Res-110](#)).

L'objectif de cette nouvelle Commission est de mobiliser et d'assurer la coordination au sein de l'Union, et de collaborer aux efforts des Comités régionaux et nationaux de l'UICN et de la société civile en général pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles fournies par le GIEC et en tenant compte des actions et initiatives mises en place par la CCNUCC dans le cadre du Programme d'action mondial pour le climat.

Le Conseil de l'UICN invite les Membres et membres des Commissions de l'UICN à envoyer les manifestations d'intérêt de personnes répondant aux critères détaillés ci-après pour le poste de Président par intérim et/ou de membres du Comité directeur intérimaire avant le 28 avril 2022 à 13h00 UTC.

Le Bureau de l'UICN examinera les candidatures et fera une recommandation au Conseil concernant la nomination du Président par intérim lors de sa 107e réunion, les 18 et 19 mai 2022. L'équité hommes-femmes et la diversité régionale seront être prises en considération lors de l'examen des candidatures.

Le Président par intérim, avec le soutien du Bureau et conformément aux critères définis concernant la composition du CDI, proposera au Conseil les candidats au CDI au plus tard le 30 juin 2022, en tenant compte des manifestations d'intérêt reçues, afin que le Conseil puisse procéder à leur nomination avant le 31 juillet 2022. Le PI et le CDI seront invités à élaborer un projet de Termes de référence pour la Commission d'ici le 15 octobre 2022, pour examen par le Conseil.

Le mandat du PI se terminera à la clôture du prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2025.

Les candidats au poste de Président par intérim devront présenter un haut niveau d'intégrité, posséder des qualités de leadership démontrées, une expérience, une expertise et des connaissances en matière de politiques et d'action climatiques et leurs liens avec la crise de biodiversité, une capacité démontrée à inspirer leurs collègues et à mobiliser des ressources, une connaissance pratique de l'UICN, et s'engager à renforcer la cohésion entre les différentes composantes de l'Union et à consacrer un temps substantiel et non rémunéré à ce rôle au cours des trois prochaines années.

Critères pour le poste de Président par intérim

Les candidats au poste de Président par intérim de la Commission sur la crise climatique devront posséder les caractéristiques suivantes :

En général

- a) expérience antérieure en matière de gouvernance ou de Conseil d'administration, de préférence dans une organisation internationale ou une grande organisation régionale
- b) engagement en faveur de la conservation, de l'équité, de la justice et du développement durable
- c) une vision globale de l'Union, et la capacité de contribuer aux orientations stratégiques de l'UICN et à la détermination de ses priorités
- d) connaissances financières
- e) expérience en matière de mobilisation de ressources financières de différentes sources
- f) engagement à participer au Conseil et à l'un de ses comités permanents
- g) capacité de travailler en anglais et, si possible, dans au moins une des autres langues officielles de l'UICN

Plus spécifiquement

- h) expertise documentée, remarquable et largement respectée en matière de science, de politiques, de gouvernance et d'action climatiques et leurs liens avec la biodiversité
- i) bonne connaissance de l'UICN, de ses structures, de ses processus de gouvernance et de ses travaux en cours dans le domaine des changements climatiques
- j) réseau de contacts à travers le monde et compétences éprouvées en matière de réseautage
- k) aptitude à travailler avec de multiples cultures, disciplines, nord-sud
- l) qualités de leadership : capable de donner une vision, un sens de l'orientation et une certaine inspiration
- m) capacité à présider les réunions de manière efficace
- n) compétences éprouvées en matière de planification stratégique et gestion organisationnelle
- o) bon communicateur
- p) capacité de construire et d'obtenir un consensus stratégiquement cohérent et engagement à renforcer la cohésion entre les composantes de l'Union

Conditions

- (i) Être libre de tout conflit d'intérêt ;
- (ii) Exercer la fonction à titre personnel et non en qualité de représentant d'un État, d'une organisation Membre ou d'un groupe d'intérêt ;
- (iii) Disposer du temps nécessaire pour l'accomplissement complet des tâches de Président par intérim de la Commission jusqu'au prochain Congrès mondial de la nature en 2025 ;

Souhaitable

- (i) Appui institutionnel ou de l'employeur
- (ii) Expérience en matière de réseaux régionaux et/ou internationaux
- (iii) Participation préalable à l'UICN

Les manifestations d'intérêt devront être envoyées à la Présidente de l'UICN president@iucn.org avant le 28 avril 2022, et devront inclure :

1. la réponse du candidat aux critères spécifiés ci-dessus
2. un CV à jour
3. une déclaration de tout intérêt pertinent (pour la gestion des conflits d'intérêts (potentiels))
4. la confirmation de l'engagement du candidat à consacrer le temps nécessaire à l'exercice effectif de la fonction de Président de Commission pour les trois prochaines années.
5. au moins deux lettres de support de Membres de l'UICN de différentes régions de l'UICN
6. Un document, de 5 pages maximum, présentant la vision du candidat pour la Commission et son point de vue sur la manière dont la Commission, une fois établie, pourrait apporter une valeur ajoutée à l'UICN sans dupliquer les efforts.

Appel à candidatures pour être membre du Comité directeur intérimaire de la Commission de l'UICN sur la crise climatique

Contexte

En septembre 2021, lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille, les Membres de l'UICN ont convenu d'initier la création d'une nouvelle Commission de l'UICN sur la crise climatique, chargeant le Conseil de l'UICN de nommer un Président par intérim (PI) et d'établir un Comité directeur intérimaire (CDI) pour la Commission ([WCC-2021-Res-110](#)).

L'objectif de cette nouvelle Commission est de mobiliser et d'assurer la coordination au sein de l'Union, et de collaborer aux efforts des Comités régionaux et nationaux de l'UICN et de la société civile en général pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles fournies par le GIEC et en tenant compte des actions et initiatives mises en place par la CCNUCC dans le cadre du Programme d'action mondial pour le climat.

Le Conseil de l'UICN invite les Membres et membres des Commissions de l'UICN à envoyer les manifestations d'intérêt de personnes répondant aux critères ci-après pour le poste de membre du Comité directeur intérimaire avant le 28 avril 2022 à 13h00 UTC.

Une fois nommé, le Président par intérim proposera au Conseil, avec le soutien du Bureau et conformément aux critères définis pour la composition du CDI, les candidats au poste de membre du CDI au plus tard le 30 juin 2022, en tenant compte des manifestations d'intérêt reçues, afin que le Conseil puisse procéder à leur nomination avant le 31 juillet 2022. Les manifestations d'intérêt reçues dans le cadre de cet appel seront mises à la disposition du Président par intérim, qui les examinera en vue de préparer une liste de candidats au CDI pour le Conseil.

Le PI et le CDI seront invités à élaborer un projet de Termes de référence pour la Commission d'ici le 15 octobre 2022, pour examen par le Conseil.

Le mandat des membres du CDI se terminera à la clôture du prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2025, sous réserve des articles 73 et 73*bis* du Règlement.

Critères

Les candidats souhaitant être considérés comme membres du Comité directeur intérimaire de la Commission sur la crise climatique devront posséder les qualités suivantes :

- Qualification technique et, en particulier, connaissances nécessaires et expertise documentée en matière de science, politiques et action climatiques, y compris les questions relatives à l'atténuation, à l'adaptation et à un développement climatiquement résilient, ainsi qu'au rôle des solutions fondées sur la nature dans ces domaines.

Facteurs additionnels que le Président par intérim et le Conseil prendront en compte lors du processus de sélection :

- Diversité des points de vue
- Représentation géographique

- Équité hommes-femmes et inclusion des voix essentielles des peuples autochtones et de la jeunesse.

Les manifestations d'intérêt devront être envoyées à la Présidente de l'UICN president@iucn.org avant le 28 avril 2022, et devront inclure :

1. la réponse du candidat aux critères spécifiés ci-dessus
2. un CV à jour
3. une déclaration de tout intérêt pertinent (pour la gestion des conflits d'intérêts (potentiels))
4. confirmation de l'engagement du candidat à consacrer le temps nécessaire à son rôle au sein du Comité directeur intérimaire

Draft Terms of Reference of a Council Working Group on membership dues
(Approved by the Bureau of the IUCN Council on 18 March 2022)

Introduction

During the virtual part of the 107th Council meeting held on 8-10 February 2022, the Council discussed concerns expressed by IUCN Members over the recent increase of the level of membership dues experienced by some IUCN Members. See also [C107/7/3 PPT IUCN membership dues – Background slides on key facts](#) and [C107/7/4 Letter - Executive Committee - IUCN National Committee USA – membership dues](#). Following the discussion, the President –with the support of the Council– requested the Bureau to set up a working group to work with the Secretariat to enable Council to fully understand the membership issues raised and to propose solutions.

Mandate

The Council Working Group is requested to:

1. Study the issues with regard to the recent increase of membership dues resulting from [2021 Congress Decision 152](#) adopting the Membership Dues Guide 2022-24, taking into account the discussion during the February meeting of the 107th Council, paying particular attention to how Members' budgets were computed, cases where Members' dues increased by more than 100%, and how the Secretariat communicates with Members on such issues, and propose options to resolve them.
2. Study a) the dues for venue-based organisations and government agencies and b) Members facing difficult financial situations and not being able to pay their dues, and propose options to resolve them, in time to enable Council to submit proposals for approval by IUCN Members by electronic vote before the next Congress as requested by [2021 Congress Decision 152](#).¹

Timetable and sunset clause

The Council Working Group is requested to present its recommendations to Council:

- On point 1 of its mandate: by 20 April 2022 in time for review by GCC and FAC and discussion at the resumed 107th Council meeting (18-19 May 2022)
- On point 2 of its mandate: by 28 October 2022 in time for review by GCC and FAC and discussion at the 108th Council meeting (30 November – 1 December 2022)

The Council Working Group will have completed its mandate at the end of the 108th Council meeting unless Council decides to extend it.

Membership

By analogy with the Joint GCC/FAC Task Force on membership dues ([established by Council in 2018](#)), the Council Working Group will be composed of:

- 1) Three members of the GCC: Maud Lelièvre (chair), MA Keping and Ana Di Pangracio
- 2) Two-three members of the FAC: Jon Paul Rodriguez, Rick Bates

and will be supported by the Secretariat.

¹ The issue of the “value of membership” referred to in [2021 Congress Decision 152](#) will be discussed by Council as part of its Priorities and Objectives 2021-25.